

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-371-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-371
SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les municipalités peuvent prévoir que leurs biens, services ou activités soient financés, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts d'imposer une tarification pour les biens, services et activités qu'elle fournit;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 19 décembre 2023, le conseil a adopté son règlement de tarification et qu'il y a lieu de modifier et d'ajouter certains tarifs;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juin 2024, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.
2. L'Annexe G de l'article 13 du *Règlement numéro 2024-M-371* est remplacé par l'Annexe G jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
3. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Frédéric Broué
Président de la séance

Anny Després
Greffière adjointe

Avis de motion	2024-06-14
Dépôt projet de règlement	2024-06-14
Adoption du règlement	2024-06-18
Publication du règlement	
Entrée en vigueur	

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, présentation du règlement adopté faite par la greffière adjointe au maire aux fins d'approbation.

J'approuve ce règlement, ce _____

Frédéric Broué
Maire

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ANNEXE G

SERVICES DU GÉNIE ET DES INFRASTRUCTURES

DIVISION DE L'HYGIÈNE

Cette annexe ne comporte aucuns frais.

Document déposé en séance - Pour consultation seulement